

Les jeux étaient faits d'avance !



Sur le coup de 18 heures ce vendredi 7 décembre à Nivelles, les visages des acteurs de l'assemblée générale de l'EPR Hainaut-Brabant wallon traduisaient des signes non feints de nervosité. En effet, vu les enjeux de taille, les dirigeants et présidents présents étaient tous conscients de la gravité du moment vécu. Explications...

« Enfin, la fin du tunnel ! », « Enfin un terme à l'incertitude ! », « Enfin on risque de savoir officiellement ! », « L'accouchement tant attendu de la copie sportive 2019 sera-t-il naturel en Hainaut et Brabant wallon ? », « Exigera-t-il le recours aux forceps ? »... moult pensées de ce genre devaient se bousculer dans les têtes des différents « acteurs » de l'assemblée générale (AG) de l'EPR francophone qui s'est déroulée à Nivelles ce 7 décembre.



Chat échaudé !

Ce n'est certainement pas un scoop de prétendre qu'au seul souvenir d'événements déroulés en amont, les amateurs hennuyers et brabançons wallons craignaient cette réunion de tous les dangers. Notamment de par la conduite qui serait adoptée par les édiles « EPROises », de par l'imprévisibilité des débats, de par une implosion toujours possible, de par l'impérieuse nécessité de concocter des consensus à partir de considérations sportives (bien souvent diamétralement opposées), de par les tentatives attendues de recherche de gains personnels au détriment de l'intérêt collectif, de par de plausibles comportements populistes nocifs

Il est vrai que toutes ces craintes avaient été déjà ressenties lors des assemblées préliminaires (AP) hennuyères tenues à Ath et Estinnes-au-Val (voir les comptes rendus par ailleurs), Ces appréhensions avaient, pour rappel, toutes trouvé leur origine dans le climat d'incertitude résultant de positions provinciales alimentant une controverse nourrie sur les réseaux sociaux. Les réactions qui s'en étaient suivies, entre autres celles d'amateurs s'intronisant avant l'heure des « gilets jaunes » de la cause colombophile, avaient *in fine* amené certains dirigeants



provinciaux à prendre des amendements contradictoires à leurs positions initiales. Ces « *retours en arrière* » avaient laissé des traces, continuent d'ailleurs à déplaire aux partisans des premières mesures annoncées qui ont stigmatisé les reniements.

Aussi l'AG se résumerait-elle à une bouteille à encre même si les AP précitées ont apporté quelques éclaircies sans pour autant assurer à tout un chacun de « *trouver son compte* » à l'aune de 2019 ? Cette dernière question s'imposait de toute évidence !

De l'imaginaire à la réalité de terrain !

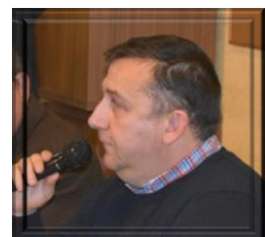
Les prémonitions se sont avérées correctes. En effet, les longs débats tenus (plus de deux heures et demie), des redites des AP émaillées de moments de nervosité et d'haussements de ton de quelques intervenants, peuvent, au décompte final avec le recul indispensable, se résumer en une « *victoire aux points* » des dirigeants qui n'ont pour ainsi dire rien concédé. Leurs décisions prises préalablement en comité ont tenu le cap.

Le « *Les décisions étaient prises d'avance* » sorti de la bouche d'un président ainois au lever de la séance était des plus significatifs, résumait on ne peut mieux l'AG. Les discussions étaient certes autorisées, mais la copie provinciale reprenant l'ordre du jour définitif ne pouvait être amendée. Les interventions de certains mandataires présents (un est resté muet), étaient prudentes, se résumaient à la seule lecture de l'ordre du jour. Les différents « *point suivant* » entendus au terme de discussions qui s'éternisaient ont été suffisamment révélateurs. Par ailleurs, l'AG de ce 7 décembre fut aussi caractérisée par des traitements de demandes laissées en rade...



Une intervention d'entrée de jeu

Une attention portée à l'égard des colombophiles disparus cette année servit d'accueil. **Patrick Marsille**, plus en retrait que lors des AP, demanda d'entrée de jeu l'approbation du procès-verbal de l'AG 2017. Il fit cependant remarquer que la société de Frasnes-lez-Gosselies avait demandé de rectifier certains termes repris, mais que le comité de la précédente législature n'avait pas donné une suite favorable à cette



requête. Son auteur **Jean-Jacques Danneau**, faisant remarquer au passage la non-présence du



mandataire brabançon wallon **Jean-Pierre Palm**, se lança dans un vibrant plaidoyer pour avertir *in fine* chaque président présent des dangers encourus en cas de recours au national. « *J'ai été victime de faits*, dit-il entre autres. *Je fus cité devant les chambres pour des mensonges. Je fus condamné à trois ans avec un sursis de cinq ans. J'ai été interdit de dire la vérité...* »

(« **Coulon Futé** » : la procédure suivie après le prononcé apporta des changements).

Après avoir notifié que l'intervention serait reprise au prochain procès-verbal, **Patrick Marsille** développa un classique bref rapport administratif de la saison écoulée en égrenant des données numériques toutes négatives (3 sociétés en moins, 4203 bagues vendues en moins, 106 amateurs en moins). Il rappela la date limite du dépôt des listes au colombier, invita les sociétés à vérifier l'état d'avancement de leurs commandes de bagues.

Un invité attendu pour une passe d'arme !

Le président **Henri Lachapelle** lança le volet sportif en rappelant d'entrée de jeu le retrait de la proposition modifiant en 2019 l'article 37 du Règlement Sportif Provincial (voir par ailleurs « *Le chantier des logiques différentes* » et « *Des pas supplémentaires quand même !* ») suite notamment à l'amendement déposé par des sociétés, ce qui décida le comité provincial de



revoir sa copie. Sans perdre la moindre seconde, **Dany Leturcq**, très sensible et très intéressé par ledit article réglementaire, bondit pour, d'une part, rappeler la chronologie des faits et, d'autre part, s'enquérir de la validité des amendements. « *Sont-ils correctement remplis ?* », questionna-t-il. **Christian Goulem** lui fit remarquer, en restaurant par la même occasion le silence dans l'assemblée, que seul le terme obligatoire, introduit lors de la proposition de modification en 2019, a été retiré. « *Des groupements tournaisiens*, dit-il, *sont collés à la frontière, ne désirent pas prendre trois communes « derrière »*. *Président,*



secrétaire et trésorier de chaque société ont signé l'amendement. D'autres sociétés du Centre et de Charleroi ont suivi. Une trentaine de sociétés ont été concernées. ». **Dany Leturcq** demanda ensuite si le quorum requis était pour autant atteint, fit remarquer avec insistance qu'une situation logique demande que, dès le moment où une société prend une ou plusieurs communes, elle doit le faire dans tous les sens. **Christian Goulem** lui rétorqua que la modification 2018 ne concerne que des nouvelles ententes. Tour à tour **Jean-Jacques Danneau**, **Alain Dendal**, **Michael Canard**, **Michael Martin** intervinrent sur ce sujet avant qu'un grain de sable, apporté par **Eric**



Charles, tisonna les « braises orales ». Le président de Trazegnies tint à signaler que la signature des sociétés de sa région ne concernait que le Centre-Charleroi. Ce qui fit de nouveau bondir **Dany Leturcq** qui interpella **Denis Sapin** en déclarant qu'il y avait tromperie sur la marchandise. Après une intervention de **Michel Clippe**, le président d'Anderlues, **Christian**



Goulem mit un terme à la discussion sur ce sujet : « *Pour clôturer*, dit-il, *tout est en ordre. En résumé, la situation reste identique à 2018.* » (« **Coulon Futé** » : la logique induit que toutes les sociétés, signataires d'amendement(s) dans le cas présent, se sont exprimées en fonction des critères usités lors des rédactions des rayons dans leurs régions respectives).

Le volet organisationnel

Le président **Henri Lachapelle** rappela ensuite que toutes les sociétés de l'EPR Hainaut-Brabant wallon devaient organiser le samedi les concours de vitesse et de petit demi-fond. Ce rappel ne provoqua pas la moindre réaction, et pourtant ce ne fut pas le cas lors de l'AP d'Estinnes. Il définit ensuite les limitations autorisées dans les provinces limitrophes suite aux accords arrêtés : Brabant flamand et Flandre occidentale, une seule commune limitrophe à la frontière ; Flandre orientale, deux communes.

La revue des régions débuta alors :



1. **Brabant wallon.** En 2019, pour la province brabançonne wallonne, la grande vitesse et le rayon du secteur 1 seront des reconductions de leurs homologues de l'exercice précédent. Ledit secteur 1 sera toutefois scindé en deux parties pour les étapes de petite vitesse qui se résumeront à Momignies et Vervins. Le Petit Club sera reconduit avec un lâcher interprovincial avec le Brabant flamand sur Fay-aux-Loges le 13 juillet 2019,

L'article 37 refaisait surface. Le rayon de Wavre en Brabant flamand, désormais en alliance (forcée) avec Overijse (une nouvelle association ?), était l'objet de questions émanant de **Michael Martin**, **Didier Stassin** et **Jean-Pierre Vandiest** qui remettaient en cause le statut particulier existant. Ils souhaitaient l'application de la règle des trois communes. **Jean Delstanche** rétorqua à



l'assemblée qu'étant donné la faible profondeur de la province (« 23 km » fut prononcé), il était impossible à sa société de vivre si elle ne peut pas compter sur les amateurs du « derrière », sa survie en dépend.



L'intervention de **Denis Sapin** mit un terme à la discussion en annonçant que l'EPR a tranché pour 2019 suite à l'accord forgé avec le Brabant flamand, mais qu'il y aurait par la suite de « gros » changements. Deux réactions s'en suivirent : « *La mort du Petit Club est programmée en juin* » et « *Changer d'itinéraire et de convoyeur permet d'échapper à...* ». Sans susciter - à cet instant - de réaction émanant du comité.

2. **Le Centre.** En moins de trente secondes tout fut réglé par **Jacques Mayeur** : la situation 2018 en vitesse et petit demi-fond est reconduite.

3. **Charleroi.** La présentation pour cette région se résuma principalement à l'évocation du lâcher du « *Grand Charleroi* » lors de quatre concours expérimentaux décidés à Estinnes. Il fut précisé que l'EPR souhaite, à ces occasions, la réalisation d'un résultat commun ce qui provoqua quelques remous. Seront concernées par ce lâcher unique les sociétés d'Erquelines, de Mont-Sainte-Aldegonde, d'Anderlues, de Trazegnies (Courcelles), de Marbaix-la-Tour, de Farciennes (Châtelineau), de Strée, de Thirimont (Beaumont), de Froidchapelle, de



Forges (Virelles), de Sivry, de Châtelet (Bouffioulx) et de Gilly (Fleurus). Il fut encore précisé que, pour la ligne de l'est, trois lâchers seront organisés en petite vitesse : « *Entente des V* », « *Charleroi 2012* » et « *Charleroi Est* ».

Le cas particulier de « *La Frégate* » arriva sur le tapis. Il fut rappelé que l'intégration des sociétés de Frasnes-lez-Gosselies et de Pont-à-Celles dans le lâcher du « *Grand Charleroi* » a été refusée lors de l'AP d'Estinnes. Les deux sociétés relèveront de concert du secteur 1 du Barbant wallon. **Jean-Jacques Danneau**, relayé par intermittence par **Pascal Alexandre**, repartit en croisière pour défendre le souhait de



sa société hennuyère d'intégrer l'arrondissement de Charleroi. Au summum de la nervosité, l'hypothèse de créer une association séparée de la RFCB fut évoquée...pour assurer le plaisir de jouer. Revenant à la charge par la suite, **Jean-Jacques Danneau** obtint finalement la permission de suivre l'itinéraire de Charleroi en petite vitesse ce qui risque

de lui garantir un lâcher « particulier ». Aucune décision ne fut évoquée concernant « *La Frégate* » en demi-fond.

4. **Ath-Mons. Jacques Mayeur** annonça que les lâchers 2018 de vitesse resteront d'application dans la région Ath-Mons. Aussi, en terre athoise, on retrouvera celui de l'« *Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest* » et celui d'« *Hunelle Dendre Lessines Sud* » (« **Coulon Futé** » : ce dernier lâcher est cependant 'orphelin' de Bierghes, Saintes et Petit-Enghien). En terre montoise, celui du « *Renouveau* » qui, dans le cadre d'une association nouvelle, accueille Bierghes, Saintes et Petit-Enghien (pour ce dernier uniquement en petite vitesse sur des Péronne et Maissemy).

En petit demi-fond, le mandataire national énuméra cinq lâchers : Tournais, Ath-Lessines, Mons (« *L'Avenir* » sans aucune contrainte restrictive relative au nombre de paniers), Centre-Charleroi et Petit Club.

Dany Leturcq s'informa à propos du nouveau statut de Bierghes et Saintes, ce qui fit bondir **André Steenhaut** qui se retourna pour l'apostropher. Il fut entre autres répondu à l'ancien mandataire que le recours à une association n'est pas à considérer comme la création d'une nouvelle entente.

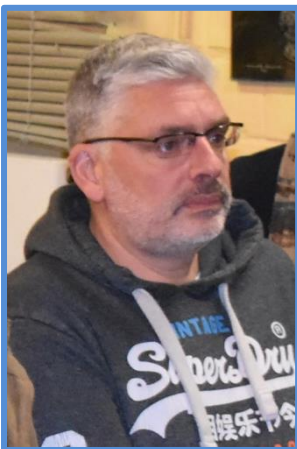


5. **Tournai.** **Christian Goulem** annonça pour le Tournaisis l'unicité du lâcher en grande vitesse et en petit demi-fond. Deux lâchers seront par contre opérationnels en petite vitesse. Suite à la question de **Jean-Paul Batteur**, il rappela que la Flandre occidentale, en 2019, autorise sur son territoire la prise d'une seule



commune limitrophe à la frontière. Il précisa encore qu'en fonction de l'itinéraire de la Flandre orientale qui utilise le même convoyeur que le Tournaisis, des Péronne pourraient être davantage programmés et ce, sans aucune répercussion pour la région aithoise.

Epilogue !



Michael Martin, après avoir insisté sur le revirement du conseiller de presse en exercice de l'AWC, évoqua la participation flamande qu'il regrette aux concours francophones rencontrant le succès. Il demanda si le contrôle d'un vainqueur néerlandophone ne poserait pas problème aux yeux du Bien-être animal de la Région wallonne. Il lui fut certifié, par **Denis Sapin**, que la RFCB pouvait faire un contrôle.

L'examen de l'itinéraire général de l'EPR fit ensuite réagir **Bernard Chapelle** suite à la non-reprise de l'étape de Sens comme expérimental comme cela fut convenu à Estinnes. Un problème de durée de voyage lui fut rétorqué pour la circonstance. Confronté à cet argument, l'ancien

président de l'EPR n'hésita pas à dire qu'il fallait faire plier le convoyeur... sans pour autant obtenir gain de cause... pendant l'AG.

L'obligation de muter les pigeons pour la banque de données des nationaux (par pigeon : coût 2 €, formulaire à remplir et à remettre à un mandataire qui appose un cachet officiel au dos du titre de propriété), celle d'effectuer les couplages de bagues électroniques au local en présence de témoins, celle de rentrer les appareils le



jour même du concours, .l'utilisation de bagues en caoutchouc pour les contrôles (une demande de cours pour former des régleurs a été formulée), la nécessité de déclarer les deux premiers de chaque catégorie (le premier dans les 15 minutes, le deuxième dans les 30 minutes) clôturèrent l'assemblée. **Pierre Titart** s'informa à propos de la propagande, **Jacques Pluche**, de son côté, demanda si le règlement sera d'application pour tout le monde de la même manière. Une réponse affirmative lui fut certifiée, ce qui l'incita dans la foulée à demander de l'acter au procès-verbal.

Tout était dit !



Source RFCB - **SOUS RESERVE**

Dates	Tourn-Ath-Mons		Centre/Charleroi		3 Secteurs		1/2 fd (1 j)	Pt Club (2 j)	Gd demi-fond
	Pt Vit.	Gde Vitesse	Petite Vit.	Gde Vitesse	Petite vit.	Gde Vitesse			
30-mars		Maisseny		Soissons	Momignies				
06-avr	U n	Maisseny		Soissons	Vervins				
13-avr		Maisseny		Soissons	Vervins	Soissons			
20-avr		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons			
27-avr	M A	Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil			
01-mai		Maisseny		Soissons					
04-mai		X	Ecouen	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury	
11-mai	I M	Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		
15-mai		Maisseny		Soissons					
18-mai		U	Maisseny-Ecouen	Laon	Melun	Vervins	Soissons	Orléans	Vierzon
22-mai	M	Maisseny		Soissons					
25-mai		Maisseny-Pont	Soissons	Soissons-St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		Bourges
29-mai		D	Maisseny		Soissons				
01-juin	E M	Noyon-Pont	Laon	Soissons -St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury		La Ferté/St Aubin
05-juin		Maisseny		Soissons					
08-juin		Noyon-Ecouen	Laon	Laon -Sens	Vervins	Soissons	Orléans		Châteauroux
12-juin	A I	Maisseny		Soissons					
15-juin		Pont	laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury		Montluçon
19-juin		S	Maisseny		Soissons				
22-juin	S E	Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Orléans		Tours
26-juin		Maisseny		Soissons					
29-juin		N	Noyon - Ecouen	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury	
03-juil	Y	Maisseny		Soissons					
06-juil		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury 3 cat		Moulins
10-juil		Maisseny		Soissons					
13-juil		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury	Fay aux l.	Argenton
17-juil		Maisseny		Soissons					
20-juil		Ecouen	Laon	Melun	Vervins	Soissons	Orleans		Issoudun
24-juil		Maisseny		Soissons					
27-juil		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		Vierzon
31-août		Maisseny		Soissons					
03-août		Pont	Laon	Melun	Vervins	Nanteuil			Bourges
07-août		Maisseny		Soissons					
10-août		Ecouen	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Orléans		Châteauroux
15-août		Maisseny		Soissons					
17-août		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		La Ferté St Aubin
24-août		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury		Le Mans
24-juil		Maisseny		Soissons					
27-juil		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		Vierzon
31-août		Maisseny		Soissons					
03-août		Pont	Laon	Melun	Vervins	Nanteuil			Bourges
07-août		Maisseny		Soissons					
10-août		Ecouen	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Orléans		Châteauroux
15-août		Maisseny		Soissons					
17-août		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Nanteuil	Toury		La Ferté St Aubin
24-août		Pont	Laon	St Soupplets	Vervins	Soissons	Toury		Le Mans
31-août		Ecouen	Laon	Melun	Vervins	Nanteuil			
07-sept		Noyon		Soissons	Laon				Nevers
14-sept		Noyon		Soissons	Laon				
21-sept		Noyon		Soissons	Laon				
28-sept		Noyon		Soissons					

CC AWC

